

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mardi 31 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Au titre de ces mesures, ont été adoptés les décrets portant :

- transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- modification du décret n° 2022-073 du 9 février 2022 relatif aux conditions et modalités de délivrance des agréments pour la fabrication et l'importation du tabac, ses dérivés et assimilés en République du Bénin ;
- désignation de l'Autorité de Contrôle et de Supervision du secteur immobilier en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- modification des statuts de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier ;
- nomination de commissaires aux comptes auprès de certaines entreprises publiques.

II- Communications.

II-1. Réhabilitation des lampadaires solaires photovoltaïques et des lampadaires conventionnels.

Avec les divers chantiers de rénovation d'infrastructures, de construction de monuments, d'aménagement de places publiques et de boulevards exécutés sans interruption depuis 2016, la ville de Cotonou connaît une transformation qualitative qui en fait une destination de plus en plus attractive. Mais, force est de constater que les trois principales voies d'accès à la ville, la nuit tombée, se trouvent plongées dans une totale obscurité. Il

s'agit des tronçons Godomey-Ouidah, Godomey-Abomey-Calavi, carrefour Le Bélier-poste de péage d'Ekpè.

Sur ces différents axes, les lampadaires, qu'ils soient solaires ou filaires, sont presque entièrement hors d'usage. Aussi, s'est-il avéré pertinent de remédier à cette situation, la finalité étant le confort et la sécurité des usagers de la route.

C'est pourquoi, le Conseil a autorisé la sélection d'une entreprise qui a déjà fait ses preuves dans le cadre du projet asphaltage aux fins de la réhabilitation complète de l'éclairage public sur ces trois axes.

II-2. Contractualisation pour l'exécution, le contrôle et la surveillance des travaux dans le cadre du renforcement du Système d'Alimentation en Eau potable de la zone d'Akpakpa et Agblangandan.

Malgré les investissements massifs réalisés ces dernières années en matière d'accès à l'eau potable, Akpakpa dans Cotonou et Agblangandan dans Sèmè-Podji, restent faiblement desservis, notamment aux heures de grande consommation.

Un déficit structurel de production d'eau estimé à 1200 m³/h explique les désagréments observés.

En vue d'une solution durable à cette situation, la Société nationale des Eaux du Bénin (SONEB) a identifié un nouveau champ de captage dans la commune d'Adjarra, sur lequel quatre nouveaux forages ont été déjà exécutés.

Les présents travaux comprennent entre autres :

- l'équipement et le raccordement de ces 4 nouveaux forages d'exploitation pour un débit global d'au moins 600 m³/h ;
- la construction d'une nouvelle station de traitement d'eau en béton armé de capacité 1000 m³/h située à PK 18 route de Porto-Novo intégrant un bâtiment d'exploitation, un bâtiment de pompage, des équipements de traitement et de pompage d'eau ;
- la construction d'un réservoir au sol en béton armé de capacité 1000 m³ ainsi que d'une plateforme de tour avec 3 unités de dégazage, y compris les accessoires et tuyauteries ;

- la fourniture et la pose de 22 km de conduite d'adduction d'eau brute ;
- la réhabilitation de 11 km de conduite d'eau brute existante ;
- la fourniture et la pose de 13 km de conduite de refoulement d'eau traitée ;
- la construction de bâtiments pour abriter les équipements hydroélectriques et l'armoire de commande des quatre forages ;
- la mise en place d'un système de télégestion.

Le Conseil a donc autorisé la contractualisation avec une société et un cabinet ayant l'expérience requise pour l'exécution, le contrôle et la surveillance des travaux dont la réalisation est prévue pour tenir dans un délai de 16 mois.

II-3. Mission de maîtrise d'œuvre complète pour les travaux d'aménagement des sites retenus dans le cadre des manifestations culturelles des « Vodun days ».

Dans la suite des aménagements visant à diversifier l'offre culturelle et touristique de notre pays, le Gouvernement envisage l'organisation au mois de janvier, d'un évènement annuel dénommé « Vodun days », à Ouidah, en marge de la célébration de la journée nationale des religions traditionnelles. Cet évènement contribuera à la promotion du patrimoine culturel national et au rayonnement de la destination Bénin.

Dans ce cadre, les sites du Fort français, de la Forêt sacrée, de l'esplanade du Temple des pythons, de la place MARO et du village de la plage près de la Porte du non-retour, ont été identifiés pour être aménagés afin d'accueillir les différentes manifestations dès l'édition 2024.

Le Conseil y a marqué son accord, à charge pour les ministres concernés de veiller à la bonne conduite des chantiers.

II-4. Construction de 253 logements sociaux et économiques à Parakou.

Avec Abomey-Calavi et Porto-Novo, Parakou fait partie des villes retenues pour accueillir des logements sociaux et économiques. Les travaux de viabilisation ayant été engagés sur l'ensemble des trois sites, les obstacles qui entravaient la mise en œuvre de ce projet à Parakou ont été levés.

Le Conseil a donc autorisé la signature des contrats de marchés y relatifs.

II-5. Contractualisation pour les études architecturales et techniques du projet d'aménagement de la berge sud-ouest de la lagune de Cotonou et du quartier Xwlacodji.

Ledit projet ambitionne de réaliser des aménagements pour faire de la ville et la lagune un « système intégré » et un levier de développement de la municipalité dans sa globalité, avec comme point d'attraction, le quartier Xwlacodji.

Il est attendu que les travaux ainsi envisagés génèrent une économie urbaine qui privilégie des activités parfaitement intégrées dans une fonctionnalité urbaine harmonieuse, la valorisation et la mise en scène de l'ensemble des qualités de cet éco-quartier.

De façon spécifique, un programme mixte avec des aménagements d'espaces balnéaires et de loisirs sera développé le long de la berge, en alliant sécurité et confort.

Les présentes études permettront de disposer des documents indispensables à la sélection des entreprises ainsi qu'à la passation des marchés.

III- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées sur proposition des ministres

✓ Au ministère des Affaires Etrangères

Directeur de cabinet

Madame Inès KEREKOU

Directeur adjoint de cabinet

Madame Agniola AHOUANMENOU

Secrétaire général du ministère

Monsieur Franck Armel O. AFOUKOU

Secrétaire général adjoint du ministère

Monsieur Martinien AKO

Directeur général des Relations extérieures

Monsieur Clauvis OGOUBIYI

Directeur général de l'Attractivité et de la Diplomatie économiques

Monsieur Moubarack SOUMANOU

Directeur général des Affaires consulaires et des Béninois de l'Extérieur

Madame Myrina AMOUSSOUGA

Directeur général du Protocole d'Etat et des Conférences

Monsieur Gabin KAKPO

Directeur des systèmes d'information

Monsieur Thierry AHOUASSOU, cumulativement avec ses fonctions actuelles

Directeur des Affaires juridiques

Monsieur Roméo HOUNKPONOU

Conseiller technique aux Affaires de Chancellerie

Monsieur Eusèbe AGBANGLA

Conseiller technique Moyen Orient

Monsieur Mouhamed de MILIANO AMADOU

✓ **Au ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche**

Inspecteur général adjoint du ministère

Monsieur Aurélien Moumonyohu TAMBAMOU.

Fait à Cotonou, le 31 octobre 2023,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIIN-OURO.